



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
MERCREDI 24 AOÛT 2022**

Annotation

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 24 août 2022 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

M. le conseiller Charles Goyer

Est également présente :

Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 5.

**INSCRIPTION
DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE**

Mme Anne Audet, greffière, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

22-08-225

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

22-08-226

EMBAUCHE DE M. JULES DUGUAY À TITRE DE DIRECTEUR INTÉrimAIRE DU SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE Mme Karine Lafrenière sera prochainement en congé pour une période d'un an et que le poste à la direction du Service loisirs, culture et vie communautaire doit être pourvu pendant son absence ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jules Duguay a soumis sa candidature à titre de directeur intérimaire du Service loisirs, culture et vie communautaire et que le comité de sélection a retenu sa candidature ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de
procéder à la signature du contrat de travail intérimaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller
Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et
résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de M. Jules Duguay à titre de
directeur intérimaire du Service loisirs, culture et vie
communautaire à compter du 6 septembre 2022, selon les
conditions salariales annuelles de 72 000 \$ avec les avantages
sociaux tels que définis à la Politique du personnel non
syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

22-08-227

**NOMINATION OFFICIELLE DE M. DANIEL DUQUETTE À TITRE
DE COORDONNATEUR DE L'AÉRODROME**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-02-049 la Ville a procédé
à l'embauche de M. Daniel Duquette à titre de coordonnateur de
l'aérodrome, conditionnellement à une période de probation de
six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Duquette a complété sa période de
probation le 7 août 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale à la
suite de l'évaluation du candidat attestant que celui-ci répond aux
attentes et qu'il satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'il
occupe ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller
Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et
résolu unanimement :**

**DE CONFIRMER l'embauche de M. Daniel Duquette à titre de
coordonnateur de l'aérodrome.**

22-08-228

**AUTORISATION DE PROLONGER LE CONTRAT DU
CONTRÔLEUR ANIMALIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon retient les
services d'un contrôleur des animaux et que le contrat de celui-ci
vient à échéance le 15 septembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire harmoniser les règlements 278
et 308, la vente des médailles et le contrat du contrôleur animalier
avec l'année fiscale couvrant la période du 1^{er} janvier au 31
décembre ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère
Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et
résolu unanimement :**

**DE PROLONGER le contrat du contrôleur animalier selon les
mêmes conditions, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.**

No de résolution

Annotation





22-08-229

No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE LORS
DE LA VENTE AUX ENCHÈRES POUR NON PAIEMENT
DE TAXES 2021 DU 14 OCTOBRE 2022**

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé la liste des immeubles ayant des taxes échues au 31 décembre 2021 lors de la séance ordinaire du 10 août 2022, par la résolution 22-08-215 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un représentant pour enchérir jusqu'à concurrence des sommes dues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à la vente aux enchères des immeubles selon la résolution 22-08-215, le vendredi 14 octobre 2022 à 10 h à la salle 6 du centre communautaire ;

DE NOMMER le directeur général adjoint M. Michel Simard pour représenter la Ville lors de cette vente, avec pouvoir de miser jusqu'à concurrence des sommes dues à la Ville.

22-08-230

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$
À L'ORGANISME AGORA BORÉALE POUR L'ACTIVITÉ
« FIESTA SOUS LE SOLEIL »**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Agora Boréale a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour la tenue d'une activité « Fiesta sous le soleil » ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCORDER à l'organisme Agora Boréale une somme de 500 \$ pour l'activité « Fiesta sous le soleil ».

22-08-231

**MENTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU
TOURNOI DE GOLF RÉGIONAL MARINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le Tournoi de golf régional Marineau s'est tenu du 22 au 24 juillet dernier au Club de golf à Lebel-sur-Quévillon et qu'il a accueilli plus de 60 joueurs provenant des quatre coins de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation et la tenue de ce tournoi a requis le travail et l'implication des membres du comité organisateur ainsi que de nombreux bénévoles pour faire de celui-ci un franc succès ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements et félicitations aux organisateurs et bénévoles qui ont travaillé à l'organisation du Tournoi de golf régional Marineau et qui ont contribué au franc succès de ces journées sensationnelles ainsi que pour leur engagement envers leur communauté.

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 2 citoyens présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Route 113
- Osisko

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

22-08-232

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 16.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 22-08-225 à 22-08-232 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 25^e jour du mois d'août 2022.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière

No de résolution

Annotation